

Le 23 JUILLET 2021

DOSSIER DE PRESSE

Hautes Terres Communauté : signature du Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) avec l'Etat

SIGNATURE DU CONTRAT DE RURALITE, DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité, fin novembre 2020, proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Le CRTE, signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années. Le CRTE se substitue aux contrats de ruralité arrivés à échéances fin 2020, dont il peut poursuivre certaines orientations et actions. C'est pourquoi dans le Cantal il se dénomme **Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique**.

Dans le Cantal, quatre CRTE seront signés entre l'Etat et les intercommunalités d'ici fin juillet 2021, dont celui avec Hautes Terres Communauté signé ce vendredi 23 juillet 2021.

A l'occasion de cette signature, Serge Castel, préfet du Cantal, et Didier Achalme, président de Hautes Terres Communauté et Maire de Massiac, ont inauguré la première borne pour véhicules électriques de recharge publique rapide 100 KW du Cantal et ont visité la gendarmerie de Massiac qui a un projet de travaux de rénovation énergétique. Ces deux projets, engagés l'un par Hautes Terres Communauté et l'autre par la commune de Massiac sont soutenus par l'Etat au titre de la politique de transition écologique, notamment dans le cadre du plan France Relance.

LE DISPOSITIF DU CRTE

Le CRTE est conçu comme un contrat en faveur de la transition écologique et de la cohésion des territoires, pluri-annuel, sur-mesure, évolutif et intégrateur.

Un contrat en faveur de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Le CRTE doit notamment permettre aux collectivités locales d'intégrer, au sein de leurs projets de territoire, **les ambitions de la transition écologique dans leurs priorités**. Une attention particulière sera portée à la lutte contre l'artificialisation des sols, au développement des nouvelles pratiques agricoles, aux circuits courts et à l'économie circulaire. Les mobilités douces, la rénovation énergétique des bâtiments et la promotion des énergies renouvelables seront prises en compte.

Le CRTE intègre notamment le Contrat de Transition Écologique (CTE), qui résulte d'une co-construction avec les élus, les services de l'Etat, les entreprises et les citoyens.

Un contrat sur-mesure

La mise en perspective du territoire commence par la connaissance de ses atouts et faiblesses, notamment au regard des grandes transitions (écologique, démographique, numérique et économique) qui concernent tous les territoires. Le diagnostic est réalisé par la collectivité en collaboration avec les services de l'État en mobilisant les acteurs locaux. **La réalité locale est prise en compte dans chaque projet de territoire qui constitue le socle de son CRTE**. La collectivité mène une réflexion stratégique avec une approche transversale des enjeux liés aux transitions. Multi acteurs et opérationnel, le CRTE **répond aux spécificités de chaque territoire**. Il est élaboré et mis en œuvre avec le concours de l'ensemble des acteurs locaux – État, collectivités, entreprises, acteurs socio-économiques, habitants.

Pour atteindre ces objectifs, l'Agence nationale de la cohésion des territoires et les opérateurs partenaires (Cerema, Ademe...) proposent des outils d'accompagnement, notamment un renfort **en ingénierie** pour aider les territoires les plus fragiles à s'engager dans la démarche.

Un contrat évolutif et intégrateur

Le CRTE a vocation à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'État et les collectivités, mais aussi les programmes des différents ministères, et leurs partenaires.

Pour Hautes Terres Communauté, cela concerne notamment l'opération de revitalisation du territoire avec le programme Petites Villes de Demain, le contrat local de santé, la convention territoriale globale avec la CAF, la convention départementale des France Services, la convention d'éducation aux arts et à la culture, les contrats d'animation Natura 2000 pour les structures animatrices du territoire (notamment le SIGAL et le Syndicat mixte du Parc des Volcans..) et le projet agricole et alimentaire territorial (PAAT).

D'autres contrats inscrivent d'ores et déjà Hautes Terres Communauté dans la stratégie eau air sol : SCOT Est Cantal avec son Atlas de la Biodiversité, Contrat de transition écologique qui est intégré dans le CRTE, labellisation TEN (territoire engagé pour la nature), le fonds chaleur territorial, contrat entre l'ADEME et le SYTEC, etc.

Le CRTE se substitue aux contrats de ruralité arrivés à échéances fin 2020, dont il peut poursuivre certaines orientations et actions.

Dans les années à venir, les dispositifs gouvernementaux à destination des territoires s'inséreront au sein du CRTE pour bénéficier des dynamiques et des partenariats engagés. C'est un gage de gain de temps et de simplification des procédures pour permettre aux collectivités de répondre rapidement aux enjeux de la crise actuelle.

Le contrat de relance et de transition écologique bénéficiera des crédits du Plan de relance, dont il incarnera la déclinaison territoriale.

Le CRTE a aussi vocation à intégrer le volet territorial du prochain CPER.

Enfin il est important de souligner que les CRTE ont vocation à être amendés, complétés au cours du second semestre 2021 et particulièrement sur le volet de la concertation et pour ce qui concerne la définition des projets qui feront l'objet d'un financement.

UN CONTRAT STRUCTURANT ET REpondant AUX ENJEUX ECOLOGIQUES

Ce contrat établi sur la période 2021 – 2026 concerne les projets de Hautes Terres Communauté inscrits dans le projet de territoire, avec une vocation structurante et répondant aux enjeux de transition écologique. Ce contrat intègre également des projets de communes : pour les identifier, un premier recensement des projets des communes a été réalisé en octobre et a été affiné en mai dernier. Les communes ont défini leurs projets structurant autour des 4 thématiques suivantes : aménagement des centres-bourgs, hébergement touristique, rénovation énergétique et rénovation, préservation du patrimoine.

UN CONTRAT BASE SUR LE PROJET DE TERRITOIRE

Le projet de territoire a été adopté le 18 juin 2021 à l'unanimité par les élus communautaires. Pour le président, Didier Achalme : *« Cette démarche collective permet de définir les grandes ambitions pour le territoire et de consolider son avenir. Ce projet permet de structurer notre intervention en donnant des priorités et en agissant concrètement avec des résultats visibles. Voilà à quoi sert le projet de territoire. C'est également le premier pas vers l'ambition de « faire communauté » et de construire ensemble. »*

Le projet de territoire est défini par 3 ambitions, 10 chantiers et 37 objectifs stratégiques identifiés à décliner de façon opérationnelle avec des actions et qui répondent aux enjeux du CRTE.

⇒ AMBITION N°1 « Faire Communauté »

Hautes Terres Communauté agit au quotidien pour les habitants, usagers et communes. Rendre visible son rôle et créer de la proximité pour faire communauté est notre première ambition. Concrètement, nous nous appuyons sur nos Maisons de Services et la cellule d'appui aux communes, bien ancrées pour les unes et en cours de mise en place pour l'autre. Véritables portes d'entrée sur le territoire et caisses de résonance des actions de la collectivité, les Maisons de services auront pour vocation de devenir des lieux multifonctions pour tous. Envisagée comme un guichet unique d'accompagnement, la cellule d'appui aux communes sera, quant à elle, adaptée aux besoins des communes en termes de mutualisation et d'ingénierie de projet.

⇒ **AMBITION N°2 « Maintenir la population et accompagner la croissance démographique »**

Conserver des habitants et en accueillir de nouveaux est l'enjeu n°2 de Hautes Terres Communauté : disposer d'un cadre de vie attractif et de services de qualité, d'une dynamique économique autour de spécificités locales sont les principaux chantiers de cette deuxième ambition. L'attractivité des centres bourgs, le développement économique des entreprises font partie des principaux chantiers à consolider, avec le tourisme comme valeur ajoutée locale.

⇒ **AMBITION N°3 « Agir en faveur de la transition écologique et énergétique »**

Accélérer la transition écologique et énergétique est tout l'enjeu de cette troisième ambition qui passera par l'amplification des travaux de rénovation énergétique pour une amélioration de l'habitat (étude pré-opérationnelle en cours), la promotion de la mobilité électrique et la gestion optimisée des ressources en eau et des déchets.

UNE AMBITION LOCALE FORTE D'AGIR

Très concrètement, le CRTE soumis à signature comprend :

- Un diagnostic du territoire intégrant un état des lieux écologique
- La présentation du projet de territoire de Hautes Terres Communauté adopté le 18 juin dernier
- La liste des indicateurs de suivi
- 37 fiches actions permettant de préciser les modalités opérationnelles des ambitions et chantiers du projet de territoire

Le nombre des actions identifiées témoigne d'une ambition locale forte d'agir.

INAUGURATION DE LA 1ERE BORNE DE RECHARGE PUBLIQUE RAPIDE 100 kw DU CANTAL

Le développement des mobilités alternatives est un chantier identifié dans le projet de territoire de Hautes Terres Communauté avec une déclinaison opérationnelle sur la promotion de la mobilité électrique du vélo à l'auto. Dans un souci de préservation de l'environnement et afin de s'inscrire dans une démarche de transition énergétique, la Communauté de Communes souhaite faciliter l'utilisation de voitures électriques et ainsi encourager une mobilité propre. Cette action complète les acquisitions de véhicules électriques et de VTT à assistance électrique déjà réalisées dans le cadre du Programme TEPCV et qui seront complétées via le soutien de l'Etat dans le cadre du contrat de ruralité 2020 avec une nouvelle flotte d'une quarantaine de vélo VTC et VTT.

L'installation de cette borne s'inscrit donc parfaitement dans notre projet de territoire et le CRTE.

LA 1ère BORNE DE RECHARGE PUBLIQUE RAPIDE 100 kW DU CANTAL

Hautes Terres Communauté a investi dans une première borne de recharge pour véhicules électriques en 2019 en partenariat avec la commune de Murat qui en assure la gestion. Il s'agissait de la 1ère borne de recharge publique de l'Est Cantal.

Chiffres sur 19 mois de fonctionnement à Murat :

nombre de recharges	147
puissance chargée	3238 kWh
durée	10 875 min
recettes TTC pour la ville de Murat	1 178 €

Avec cette nouvelle installation à Massiac, c'est également une première puisqu'il s'agit de la 1ère borne de recharge rapide 100 kW du Cantal. Idéalement placée à l'entrée du territoire et le long de l'A75 et de la RN122, elle permettra de proposer une possibilité de recharge. La gestion de la borne sera confiée à la commune de Massiac.

Située sur le parking de la gare, en centre-bourg, elle contribue ainsi à la valorisation du centre-bourg : durant le temps de charge, les usagers pourront visiter ou profiter des commerces du centre-ville.

UNE BORNE AU SERVICE DES HABITANTS ET DES VISITEURS

Cette borne est interopérable, c'est-à-dire ouverte à tout type d'utilisateur : les abonnés à un service de mobilité locale, les abonnés à un opérateur de mobilité national ou international, et les non-abonnés. La charge sera très rapide et le moyen de paiement pourra se faire via une carte bancaire. Elle est de type « rapide » et donc plus puissante que les bornes de type « accélérée », ce qui permet une charge plus rapide et plusieurs types de recharge en fonction des véhicules. Elle est équipée de 3 types de prises qui couvrent tous les standards de véhicules actuels

Les tarifs :

6 € pour chaque connexion couvrant le premier quart d'heure de charge

10 centimes les minutes suivantes avec une limitation à 2 heures.

UN PARTENARIAT ENTRE HAUTES TERRES COMMUNAUTE, LA COMMUNE DE MASSIAC ET LE SYNDICAT D'ENERGIE DU CANTAL

L'aménagement de la borne a été porté par Hautes Terres Communauté, qui a conclu avec la commune de Massiac une convention de gestion de l'équipement pour une durée de 5 ans. La Commune a donc la charge de la gestion de l'exploitation de l'équipement.

Le Syndicat départemental d'énergies du Cantal (SDEC) et l'Etat, au titre du contrat de ruralité, ont participé au financement de l'équipement dans le cadre du plan de développement des véhicules électriques mené à l'échelle du département et a assuré son installation.

Dépenses	Ressources
----------	------------

Nature	Montant	Nature	Montant	Taux
Fourniture borne	36 796.72 €	Etat contrat de ruralité 2020	18 000 €	35 %
Génie civil et travaux + ingénierie	6 414.52 €			
Sous total	43 211.24 €	SDEC	15 123.93 €	29%
TVA	8 642.25 €	Autofinancement HTC	18 729.56 €	36%
TOTAL	51 853.49 € TTC	TOTAL	51 853.49 €	100 %



RENOVATION ENERGETIQUE DE LA GENDARMERIE DE MASSIAC

La caserne de gendarmerie de Massiac date du milieu des années 1990. L'ensemble comprend actuellement une partie destinée aux locaux administratifs et une seconde partie réservée aux logements des gendarmes.

La commune de Massiac souhaite procéder à la rénovation énergétique de la gendarmerie avec le remplacement des chaudières gaz existantes par deux chaudières bois-énergie. Le projet comprend également la mise en œuvre d'une isolation performante au niveau des combles et du plancher bas, l'adaptation et le calorifugeage des circuits de chauffage. La reprise du dispositif de ventilation (VMC) sera également étudiée dans le cadre d'une tranche optionnelle.

Le montant des travaux envisagés s'élève à 345.375,00 € HT (avec option 1 – rénovation VMC) + 24.910,00 € HT de frais d'ingénierie soit un coût global de 370.285,00 € HT.

Le bureau d'études retenu par la commune est AVP INGENIERIE, l'appel d'offres doit être lancé début septembre 2021.

La commune a déjà obtenu une subvention de 111.085,00 € de l'Etat au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) Rénovation Thermique 2021. Ce soutien s'inscrit dans le cadre des crédits supplémentaires mis à disposition dans le cadre du plan France Relance pour soutenir les travaux de rénovation énergétique des bâtiments des communes et des intercommunalités.